L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 20 MAI.

FRANCE.

Nous avons reçu des journaux de France jusqu'au 3 mai.

On écrit de Paris le 28 avril :

Ce matin, M. de Rémusat s'est rendu à l'Elysée et a déposé sa démission entre les mains du Président de la République. M. Thiers a refusé d'accepter cette démission.

Devant l'insistance de M. Thiers, M. de Rémusat n'a pas cru devoir maintenir sa résolution de quitter le portefeuille.

M. le Président de la République s'est rendu aujourd'hui, à onze heures et demie, à l'hôtel des ventes, et à la maison de la rue Saint-Georges.

Il était accompagné de MM. Fayet et Sallignac-Fénelon, ses officiers de service.

La commission de réorganisation de l'armée s'est réunie aujourd'hui pour statuer définitivement sur tous les projets soumis à son examen. Le rapport sera probablement confié à M. le général Loisel.

Le cabinet Barthélemy Saint-Hilaire fait publier par le *Times* la conversation suivante qu'aurait eue M. Thiers avec " un personnage digne de foi " :

Paris, le 28 avril.

" Il y a eu aujourd'hui plusieurs meetings privés des membres des divers partis, chacun d'eux croyant le moment opportun venu pour exercer son influence sur les affaires politiques ; mais le gouvernement paraît regarder sa position avec calme, et M. Thiers aurait dit aujourd'hui à une personne digne de foi :

" Je ne suis certes pas satisfait de l'élection, loin de là ; mais j'ai toujours pensé qu'il serait fort difficile, dans une ville comme Paris, d'élire un membre du gouvernement. Je suis tout à fait tranquille, et le vote d'hier ne me portera à aucune politique extrême.

" Je conserverai mon ministère actuel. Le gouvernement continuera à préparer les projets de lois constitutionnels qu'il soumettra à la Chambre immédiatement après la reprise de ses travaux. Ces projets seront rédigés dans un esprit libéral, mais conservateur. L'Assemblée aura à se prononcer sur leurs mérites.

" Je n'ai point à exprimer une opinion quelconque sur les élections d'hier, mais je suis parfaitement certain que le pays n'élira pas une majorité radicale. Sur les huit élections qui ont eu lieu dans les départements, *quatre seulement sont radicales ; mais il existe des centres de population* qui sont inaccessibles à l'influence de la raison.

" L'ordre matériel n'a pas été troublé, et s'il l'avait été, on aurait bien vite acquis la conviction que *je ne plaisante pas avec le désordre*. Je compte bien que l'Assemblée comprendra que le temps est arrivé pour elle de s'occuper de grandes choses, et qu'elle et moi nous continuerons à travailler dans l'intérêt de tous."

M. Thiers aurait ajouté :

" Je pense que, les premières impressions dissipées sur les élections d'hier, chacun reprendra son calme, relativement aux conséquences du scrutin, comme je l'ai repris moi-même."

" On affirme que le Président a reçu des assurances que l'impression produite à l'étranger par les élections a été moins défavorable qu'on ne l'avait supposé."

On lit dans le *Soir* :

MM. Carnot, Langlois, Tirard, Henri Martin et Arago ont eu ce matin une longue entrevue avec M. le président de la République. L'entretien a roulé, tout naturellement, sur le grand événement du jour : le triomphe de M. Barodet et l'échec de M. de Rémusat.

M. le président de la République a manifesté une fois de plus sa volonté bien arrêtée de fonder la République et de maintenir l'intégrité du suffrage universel. Il se préoccupe cependant beaucoup de l'effet que le vote d'hier produira sur les membres indécis du centre de l'Assemblée, dont l'appoint est indispensable à la formation d'une majorité républicaine.

On a fait observer à plusieurs reprises à M. le président de la République que le vote de Paris était dirigé bien plus contre l'Assemblée que contre lui.

" C'est possible, a répondu M. le président ; mais cette Assemblée dont la France paraît désirer si ardemment la dissolution, ce n'est pas moi qui peux la dissoudre ; il faut que ce soit elle-même qui se prononce sur ce point, et comme sur tout autre, la majorité est nécessaire pour obtenir gain de cause. Or, j'ai grand'peur, a-t-il ajouté, que le vote d'hier n'ait à la fois exaspéré et terrifié les indécis et les timides, dont le vote hésitant fait pencher la balance tantôt à droite, tantôt à gauche."

M. de Rémusat, survenu au cours de l'entretien, a déclaré très catégoriquement qu'il n'avait pas eu un seul instant la pensée de donner sa démission. Il est résolu à lutter courageusement jusqu'au bout et à continuer, tant que l'Assemblée ne l'aura pas renversé, à prêter son concours à M. le président de la République. Il a exprimé le regret que la majorité des électeurs de Paris n'ait pas eu confiance dans la franchise de ses déclarations ; mais il n'a au fond du cœur aucune amertume, et il n'en travaillera pas moins avec résolution et courage à la consolidation de la République.

On écrit de Paris au *Journal du Hâvre* le 29 avril :

Les personnes qui ont rendu visite, hier matin, à M. de Rémusat, l'ont trouvé parfaitement calme et aussi indifférent qu'on peut l'être à un échec électoral, qui n'a rien de personnel pour lui, mais qui peut avoir de graves conséquences pour le gouvernement qu'il sert. " La politique du gouvernement, a dit M. de Rémusat, a subi une grave atteinte ; il ne faut pas se le dissimuler ; mais il faut reconnaître aussi qu'il y a dans cette manifestation électorale, autre chose qu'un acte d'opposition. C'est un courant d'opinion auquel il est impossible de résister, ou du moins dont il est impossible de ne pas tenir compte. En présence d'un tel élan, ce n'est pas à nous, gouvernement, qu'il appartient de réagir. Toutes les lois qui émaneront de notre initiative, seront fatalement nécessitées que le vote du 27 avril nous révèle, et notre politique, qui n'a jamais cessé d'être libérale, le sera plus encore."

Je vous ai entretenu, il y a déjà plusieurs mois, d'une idée favorite que M. Thiers a toujours caressée, et que, selon mon habitude, dans cette correspondance, je vous ai soumise sans la juger. Il s'agit d'un plébiscite, dont le Président de la République n'a jamais absolument écarté l'idée, bien qu'il la laisse le plus souvent sommeiller. L'immense manifestation électorale qui vient de se produire, à Paris et en province, lui a remis en tête le projet d'un appel au peuple, comme disent les bonapartistes. Il en parle indirectement encore, mais il en parle ; et ceux qui connaissent sa préférence ne doutent pas qu'il n'y songe. Comment ? dans quelle forme ? et sur quel point porterait la question plébiscitaire ? C'est ce qu'on ne sait pas encore : c'est ce que M. Thiers est loin d'avoir encore fixé lui-même ; mais attendez-vous à voir cette idée paraître un jour ou l'autre.

Nous lisons dans un journal du 2 mai :

M. Thiers a eu ce matin, avec M. Turquet, député de l'Aisne, une conversation analogue à celle qu'il a eue hier avec M. Arago. M. Thiers aurait dit que la situation est difficile, mais qu'il n'en est pas moins résolu à se maintenir sur le terrain de la République conservatrice. Il espère que les républicains lui continueront leur confiance et qu'avec leur aide et celui de tous les conservateurs sages, il pourra surmonter les difficultés de la situation. M. Turquet est sorti très satisfait de son entretien avec le président de la République.

Sous la *Patrie* :

M. Thiers est beaucoup plus calme. Pendant la matinée d'hier, un grand nombre de députés de la gauche lui ont fait visite et se sont efforcés de lui démontrer que la candidature Barodet n'avait pas été dirigée contre lui, mais contre l'Assemblée, et même contre une seule partie de l'Assemblée. Ces mêmes députés ont renouvelé au président l'assurance de leur dévouement absolu, lui promettant l'appui de tous les plus violents de Barodet contre la droite, pourvu que la politique du gouvernement soit conforme à l'esprit du Message. Cette théorie, ou plutôt cette thèse a été appuyée par les intimes de la présidence, et M. Thiers se serait, en apparence du moins, rendu à ces raisons. Belle perspective pour les conservateurs.

Le bruit court que M. Thiers fera, aussitôt la commission de permanence, une communication des plus importantes touchant la libération du territoire, et on ajoute que, par suite de cette rumeur, les membres de cette commission qui avaient songé à une convocation extraordinaire y ont renoncé pour ne pas être accusés de vouloir effrayer le pays et par suite entraver les négociations nouvelles dont on parle.

Une remarque à enregistrer à propos des élections, dit la *Presse* :

Le nombre de voix données à M. Barodet est sensiblement le même que celui des électeurs qui ont voté *Non* au dernier plébiscite.

M. Barodet a eu 180,146 voix ; 184,946 *Non* étaient déposés dans l'urne en 1870.

La même proportion se retrouve naturellement dans presque chacun des arrondissements, pris isolément :

Dans le troisième arrondissement, 10,910 électeurs ont voté *Non* en 1870, et 10,100 ont voté, avant-hier, pour M. Barodet.

Dans le onzième, on trouve 16,734 *Non* en 1870, et 16,260 bulletins Barodet.

On lit dans le *Français* :

M. Béreuger manifeste son intention de persister à la rentrée, dans sa proposition de constituer la république définitive.

On écrit de Marseille, le 28 avril, au *Messager du Midi* :

Les élections se sont accomplies, hier, dans le plus grand calme. En ville, les votants ont été plus nombreux que d'habitude, mais dans le département les abstentions ont atteint un chiffre élevé.

On a remarqué avec une douloureuse surprise dans le camp conservateur les progrès faits par les radicaux dans les sections rurales. Telle commune de l'arrondissement d'Aix ou d'Arles, qui votait jadis pour les hommes modérés, a donné une écrasante majorité au candidat du comité central.

Le Nouveau Ministère Français.

Le télégraphe annonce la constitution du nouveau ministère français avec l'accession de MM. Casimir Périer, de Fourtou et Bérenger en remplacement de MM. Dufaure, de Goulard et Jules Simon. Nous trouvons dans la *France* du 3 mai, une lettre de l'un des nouveaux ministres, M. Bérenger, qui servira à expliquer la pensée qui a présidé à la formation du nouveau ministère :

A monsieur le Rédacteur en chef de la *France*.

Monsieur,

Dans un article intitulé : " le Rôle des conservateurs républicains, " la *France* d'hier, après avoir démenti le bruit, accueilli par le *Moniteur Universel*, d'une fusion probable du groupe Casimir Périer avec le centre droit, exprime et développe la pensée que, loin d'abandonner leur programme, les républicains conservateurs doivent plus que jamais y persévérer. Elle indique, en outre, comme un des moyens propres à réaliser ce programme, pour le cas où le gouvernement ne croirait pas devoir prendre une initiative réclamée par les circonstances, la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer, avec quelques-uns de mes collègues, dans une des dernières séances de l'Assemblée.

Il ne m'appartient pas de confirmer le démenti que, sur la foi de renseignements personnels, vous donnez au *Moniteur Universel*. Ma situation dans le groupe de la République conservatrice n'a pas assez d'importance pour qu'il me soit permis de parler en son nom. Je crois, toutefois, connaître assez les sentiments qui y règnent pour être assuré que vous avez fidèlement traduit sa pensée ; non que la politique de ce groupe diffère essentiellement, quant aux principes généraux de gouvernement, de celle des hommes éminents et, il faut le reconnaître, sincèrement et libéraux, qui dirigent le centre droit. Le centre gauche, uni ou fractionné, a toujours montré, en effet—les votes en font foi—un égal attachement aux idées conservatrices, un égal éloignement pour les doctrines révolutionnaires, un même désir d'asseoir sur l'ordre et le respect de la loi les libertés publiques. Mais un point capital nous sépare. On croit, au centre droit, avoir le droit et le pouvoir de maintenir le pays dans le provisoire, jusqu'au moment où des circonstances, difficiles à prévoir aujourd'hui, pourront permettre de le ramener à la forme monarchique constitutionnelle.

Nous pensons, nous, que l'état du pays ne saurait supporter plus longtemps les équivoques, les faiblesses, les germes de dissolution qu'entraînent les situations indécises ; que, pour affronter les périls prochains dont quelques-uns semblent déjà plus apparents, il a besoin d'un gouvernement fermement assis, non contestable et absolument obéi ; que la République est le seul gouvernement possible ; qu'elle a d'ailleurs depuis deux ans donné à l'ordre des gages énergiques et indéniables : qu'il faut donc reconnaître et organiser le gouvernement républicain ;

Loin que cette conviction ait été altérée par les événements récents, je la trouve plus ferme, plus arrêtée, plus pressante chez ceux de nos collègues que leur séjour à Paris m'a permis d'entretenir. Les événements n'ont-ils pas, en effet, justifié nos prévisions en démontrant que le corps électoral s'irritait de nos lenteurs à fixer nos destinées ? On peut sans doute, par des causes différentes, expliquer certains résultats plus ou moins imprévus dans nos grandes cités ; mais qu'on nous dise par quel autre motif, des départements, jusqu'ici dévoués aux candidatures modérées, ont subitement voté pour les choix les plus avancés. Croit-on, par hasard, que, malgré les avertissements du gouvernement, les conseils de leurs députations et leurs propres sentiments, ils soient en un jour devenus radicaux ? Non. Mais la protestation et le mécontentement aiment à prendre la forme la plus aiguë pour mieux faire entendre leurs avertissements et, sans être radicaux, les électeurs ont nommé ceux dont le choix devait causer le plus d'émoi.

Il est bon de savoir profiter de la victoire ; il l'est plus encore de comprendre les avertissements de la défaite. Prenons garde d'ajouter à l'embarras de l'action gouvernementale, à l'inertie des fonctionnaires, au relâchement de toutes les forces vives de la société, fruits inévitables du provisoire, les protestations irritées de l'esprit public. Il nous faut, pour traverser l'époque difficile de la transmission de nos pouvoirs, un gouvernement fort, qui n'ait point à employer à sa propre défense les moyens qui lui sont confiés pour protéger l'ordre social. Sachons à la fois le consolider et lui attacher l'opinion en le consacrant.

Bien que n'ayant point été élevé dans le goût des institutions républicaines, bien que convaincu qu'il est au moins une forme de gouvernement qui peut, avec des garanties d'ordre plus longtemps éprouvées, assurer autant de libertés, j'ai cru devoir faire à l'intérêt évident de mon pays le sacrifice de mes affections et de mes préférences personnelles. Déjà, par un amendement déposé au mois de février dernier, j'avais proposé à la commission des Trente de reconnaître la République, et de donner au gouvernement le devoir de présenter les lois destinées à l'organiser.

Admise dans sa seconde partie, cette proposition a été rejetée dans la première, et j'ai dû, devant l'espoir manifesté par le gouvernement de voir sortir de la transaction compliquée qu'il acceptait, une majorité disposée à le soutenir efficacement, et peut-être à fonder la République, sans la nommer,—renoncer à développer ma conviction à la tribune.

A quoi ont abouti ces savantes combinaisons ? Les divisions qu'on croyait éteindre ont conservé toutes leurs forces. Le gouvernement n'a pu fixer la majorité errante, dont les variations ont tant de fois entravé sa marche, et en présence d'une déclaration qui, en admettant la nécessité des lois organiques, leur refuse le droit de faire œuvre constitutionnelle, la situation demeure à ce point confuse, qu'on ne sait pas de quel esprit pourront procéder ces lois.

Il faut sortir de ces équivoques et de ces finesses. S'il est une autre solution possible que la République, il faut qu'elle se fasse connaître et se soumette à la discussion. S'il n'en est pas, il faut qu'on dise ouvertement par quelles raisons on se croit le droit de priver le pays du seul gouvernement qu'il puisse avoir.

En vain nous dit-on que nous avons en fait la République et qu'il suffit, sans avoir besoin de la proclamer, de la donner les organes essentiels à son fonctionnement.

Nous répondrons d'abord que cet acquiescement à sa reconnaissance tacite, si fréquemment allégué dans l'intimité des conversations privées, n'a jamais été donné à la tribune, que le langage tenu en public l'a toujours démenti et qu'un gouvernement ne peut solidement se fonder sur la vague assurance qu'on le laissera vivre.

Nous dirons ensuite que refuser de reconnaître franchement une forme de gouvernement, c'est dire clairement :

Qu'on ne fait que le subir,
Qu'on lui en préfère un autre,
Que l'occasion seule manque pour le renverser.

C'est à la fois encourager contre elle toutes les entreprises et la frapper au cœur des deux causes de dissolution les plus redoutables : l'impuissance et la déconsidération.

Des hommes dévoués à leur pays ne peuvent, au moment où les grandes crises approchent, le laisser ainsi affaibli et désemparé.

Quelle autres considérations n'k aurait-il pas à invoquer ?

L'Assemblée n'a-t-elle pas solennellement, à différentes reprises, malgré les protestations les plus énergiques, promis de faire une Constitution ? Près de sa fin, ne doit-elle pas songer à tenir ses engagements ?

N'est-il pas dès aujourd'hui certain que cette forme républicaine, par l'effet seul des circonstances, deviendra avant peu le gouvernement reconnu du pays ? N'offrira-t-elle pas plus de garantie d'ordre, de véritable liberté et de durée, si elle est fondée par l'Assemblée actuelle ?

Cette majorité, qu'on s'est vainement épuisé, pendant deux ans, à chercher dans les combinaisons les plus fugitives, ne sera-t-elle pas établie sur des bases inébranlables, lorsque, la question de gouvernement définitivement résolue, il n'y aura plus, sauf le parti toujours minime des révoltés, que deux idées en présence : Conservation, Révolution ?

C'est dans ces sentiments que j'ai cru devoir renouveler, avec le concours de quelques-uns de mes collègues,—parmi lesquels vous avez omis de citer M. Féray, vice-président du groupe Casimir Périer,—la proposition que vous avez bien voulu rappeler.

Contraint par une difficulté du règlement de la retirer aussitôt, j'ai annoncé qu'elle serait déposée de nouveau à la reprise de nos séances.

Nous persévérons dans cette intention, et à moins que le gouvernement ne juge à propos d'user de son droit d'initiative, la proposition, revêtue cette fois de l'autorité d'un grand nombre de signatures, sera représentée devant l'Assemblée.

Veuillez, etc.

R. BÉRENGER,
Député de la Drôme.

BARODET, LOCKROY, RANC.

Les journaux qui ont soutenu la candidature de M. Barodet publient la lettre suivante, que l'ancien maire de Lyon vient d'adresser aux électeurs de la Seine :

Aux électeurs du département de la Seine.

Chers concitoyens,

L'honneur d'être élu ne devrait laisser place en mon cœur qu'au sentiment de la plus profonde reconnaissance.

Comment résisterais-je cependant à vous dire qu'en m'appelant à vous représenter vous avez donné une preuve éclatante entre toutes de la force et de la modération de ce grand parti républicain dont Paris mérite à tant de titres de conserver la direction ? C'est là, permettez-moi de l'ajouter, ce qui a frappé surtout la France. On sait maintenant que nous voulons fonder la république sur le respect des lois, sur l'autorité souveraine du suffrage universel !

L'ascendant de la démocratie républicaine est partout croissant. Aveugle qui le contesterait ; plus aveugle encore qui oserait y résister. Ces progrès admirables, nous devons les attribuer à la politique sage et prudente, ferme et patriotique, adoptée par notre parti. Citoyens, il faut y persister. Plus nous deviendrons forts par le nombre, plus nous devrons nous montrer calmes, patients, modérés, dignes enfin de prendre et de garder la direction des intérêts de notre grand pays.

Ma candidature n'était pas une candidature de combat. Paris se l'a accentuée et fait triompher que parce qu'il a compris qu'il s'agissait bien moins de lutter contre le gouvernement que de l'éclairer. Je m'attacherai à prouver dans toutes les occasions que l'esprit de concorde et d'union a trouvé en moi un représentant de plus ; et là, je l'espère, je justifierai votre confiance.

Citoyens, l'élection du 27 avril est une grande date. N'oublions jamais les enseignements qu'elle renferme, et le pays ne pourra défier les conspirations et les intrigues de ses adversaires.

Vive la France ! vive la République !

Agréez, chers citoyens, l'expression de ma gratitude et de mon sincère attachement.

D. BARODET,
Représentant de la Seine.

Lyon, 28 avril.

Le langage de l'élu ne ressemble pas, comme on voit, à celui du candidat. Nous avons déjà parlé des antécédents de Barodet, voici qui fera connaître Lockroy et Ranc.

M. Lockroy était député de Paris à l'Assemblée de Versailles lorsque a commencé le second siége. Il a envoyé, de concert avec M. Ch. Floquet, la lettre suivante à M. Grévy, président de l'assemblée :

Monsieur le président,— Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que nous pouvions pour conjurer la guerre civile en face des Prussiens encore armés sur notre sol. Nous jurons devant la nation que nous n'avons aucune responsabilité dans le sang qui coule en ce moment. Mais puisque, malgré nos efforts passés, malgré ceux que nous tentions encore pour arriver à une conciliation, la bataille est engagée et une attaque dirigée sur Paris, nous, représentants du peuple, CROYONS QUE NOTRE PLACE N'EST PLUS A VERSAILLES. ELLE EST AU MILIEU DE NOS CONCITOYENS AVEC LESQUELS NOUS VOULONS PARTAGER, COMME PENDANT LE SIÉGE PRUSSIEN, LES SOUFFRANCES ET LES PÉRILS qui leur sont réservés. Nous n'avons plus d'autre devoir que de défendre, comme citoyens et selon les inspirations de notre conscience, la république menacée. Nous remettons entre les mains de nos électeurs le mandat qu'ils nous avaient confié, et dont nous sommes prêts à leur rendre compte.

Les représentants du peuple, présents à Paris,

CH. FLOQUET, EDOUARD LOCKROY.
(*Journal officiel*, 4 avril 1871.)

M. Ranc a déjà été député à l'Assemblée actuelle. Voici dans quels termes il a donné sa démission :

" Citoyen président,

" Nos électeurs nous ont donné le mandat de représenter la France républicaine, une et indivisible.

" Par son vote du 2 mars, l'Assemblée a livré deux provinces, démembré la France, ruiné la patrie. Elle n'est donc plus l'expression du pays, et ses délibérations SONT DÉSORMAIS FRAPPÉES DE NULLITÉ.

" D'ailleurs, le vote des quatre généraux commandant nos armées et l'abstention significative des trois autres donnent un démenti formel aux assertions de M. Thiers, sur notre impuissance à continuer la guerre.

" En conséquence, NOTRE CONSCIENCE NOUS DÉFEND DE SIÉGER UN JOUR DE PLUS DANS UNE ASSEMBLÉE DONT NOUS NE POUVONS RECONNAITRE LES ACTES COMME VALABLES.

" Nous nous retirons donc, *comme nos frères* d'Alsace et de Lorraine, et nous vous adressons, citoyen président, notre démission de représentants du peuple.

" Recevez, etc.

" *Signé* : HENRI ROCHEFORT ; — A. RANC, représentant de Paris ; — B. MALON (de l'Internationale), représentant de Paris ; — G. TRIDON, représentant de la Côte d'Or."

Depuis ce temps, M. Ranc était devenu membre de la Commune. Voici en quels termes le *Journal officiel de la Commune* du 6 avril annonçait sa retraite :

" Les citoyens Lefèvre et Ranc ont donné leurs démissions de membres de la Commune."

La lettre par laquelle M. Ranc notifiait cette démission était ainsi conçue :

" Paris, 6 avril.

" Citoyens,

" Désapprouvant sur plusieurs points la direction imprimée au mouvement communal ; ne voulant pas, d'autre part, créer de dissentiment au moment où la République a le plus besoin d'unité d'action, je prends le parti de me retirer et de vous adresser ma démission.

" Je rentre dans les rangs et redeviens simple soldat de Paris, de la Commune et de la République.

" Salut et fraternité.

" A. RANC. "

Les Désastres des Gelées.

Mauvaises, très mauvaises les dernières nouvelles des départements vinicoles par suite des gelées. L'influence pernicieuse de la lune rousse se fait sentir d'une façon alarmante cette année.

Voici les renseignements qui parviennent des divers points qui ont le plus souffert.

BEAUJOLAIS.—A Vaux (Rhône), la gelée du 27 a détruit la plus grande partie de la récolte.

A Villefranche (Rhône), dans la nuit du 26 au 27, le thermomètre est descendu à quatre degrés au-dessous de zéro. Pas un bourgeon n'a échappé ; le mal est général et s'étend de la plaine à la montagne. L'aspect de notre vignoble est lamentable.

Dans les bas-fonds, tout est grillé. Sur les collines très élevées, au contraire, et où le vent soufflait avec violence, la vigne, moins développée, d'ailleurs, a relativement peu souffert. Les courants d'air les plus froids étant les plus denses, descendent naturellement au fond des vallées. A mi-côte, les vignes en espaliers et en *hautins* ont été moins attaquées, les jeunes vignes ou *plantiers*, celles surtout qui avaient été taillées et travaillées de bonne heure et se trouvaient par conséquent plus développées, sont presque entièrement perdues. Les vieilles vignes, plus tardives et qui commençaient seulement à *débourrer*, n'ont pas éprouvé grands dommages, mais ce sont celles-là qui produisent le moins.

Parmi les arbres fruitiers, les abricotiers seuls paraissent avoir sensiblement souffert. Les noyers sont complétement brûlés et les jeunes pousses des platanes, des frênes et même des chênes, pendent noircies et flétries.

BORDELAIS.—A Preignac (Médoc), la gelée du 25 a détruit dans les vignobles blancs tout ce qu'avait épargné celle des deux jours précédents. Sinistre complet et général dans le Médoc. Les vignobles girondins sont atteints gravement.

Le Médoc tout entier a horriblement souffert.

On écrit de Bordeaux :

Dans l'Entre-deux-Mers, un quart au moins de la récolte est perdu. Les vignes tant soit peu abritées, soit par un bois, soit par un accident de terrain, ont été fortement attaquées. Seules, les vignes situées sur les hauteurs et bien exposées au vent ont été épargnées. Ce matin, nous recevons de nouveaux détails.

On évalue qu'à la Tresne la moitié des vignes ont été ravagées ; à Lignan, il ne reste que fort peu de pampres intacts ; à Saint-Macaire, le fléau a presque tout enlevé ; le domaine de Risteux, quoique se trouvant sur la hauteur, n'a pas été épargné ; les arbres eux-mêmes ont été très endommagés ; il en a été de même pour le domaine de Brusleur, appartenant à M. Cazenave, directeur de l'école communale de La Bastille.

Dans la commune d'Artigues, on évalue la perte à la moitié ; le château de Lestrille est la propriété qui a le moins souffert.

Les coteaux les plus élevés n'ont pas tous été atteints : citons, en particulier, Cenon, Floirac et autres communes voisines. Dans le canton du Carbon-Blanc, on évalue la perte au quart.

BASSE-BOURGOGNE. — La récolte de l'Auxerrois est presque entièrement gelée.

A Dijon, les gelées enlèvent les trois-quarts de la récolte. Le clos-vougeot et le chambertin sont frappés.

On écrit de Beaune au *Bien public* de Dijon :

La gelée fait le sujet de graves préoccupations, et les bruits les plus tristes circulent.

Toutefois, bien que les désastres soient très sérieux, il faut aussi éviter l'exagération. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la moitié de la récolte en vin court des dangers, n'ajoutez pas foi au bruit que tout est entièrement perdu.

Les vignes fines de la Cote paraissent avoir souffert, mais ce n'est rien en comparaison de celles des pays bas.

Nous sommes sous la température de novembre ; la glace a reparu, et quelques flocons de neige sont tombés.

Ce n'est que d'ici à quelques jours qu'on pourra savoir au juste l'importance du mal, car, ainsi que je vous le répète, les rumeurs qui ont cours doivent être empreintes d'exagération. J'en suis d'autant plus convaincu que des renseignements tout à fait contradictoires se propagent, venant de plusieurs lieux des environs.

Meursault, 27 avril.—Voici quelques détails sur le sinistre qui a atteint notre vignoble. Nos vignes semblaient admirablement bien préparées pour une bonne récolte ; mais dans la nuit du 25 au 26, elles ont été vivement atteintes. Dans les vignes fines, on peut estimer la perte de un tiers à moitié, suivant emplacement des climats, et dans les vignes ordinaires, la proportion serait de un quart à moitié environ.

La nuit du 26 au 27 a été très mauvaise, et a encore gravement augmenté les pertes de la veille. Pour comble de malheur, nous avons une température excessivement froide, qui nous fait beaucoup redouter pour les nuits suivantes.

Il paraît que les pays de l'arrière-côte ont aussi bien du mal, ainsi que ceux de la plaine. Dans quelques jours d'ici, quand la panique sera passée, j'aurai des renseignements plus positifs et je m'empresserai de vous les faire connaître.

Morey, 27 avril.—Dans nos grands vins, nous avons à constater des pertes, mais jusqu'à présent il y a lieu d'espérer que dans nos cantons elles ne s'élèveront pas à plus du tiers de la récolte ordinaire.

CHALONNAIS.—Le Villard, Dracy, Millerey, Saint-Denis, Saint-Martin, Le Bourg Neuf, Givry et Buxy sont ruinés.

RHÔNE.—On lit dans le *Salut public*, de Lyon :

Sur le plateau du Mont-d'Or,—de Montpellier à Vaux-en-Velin,— il y a beaucoup de grande effet ... [illegible] ... ment des bois vives.

Les espaliers ont été complétement préservés ; les cordons [illegible] ... y remarque des particulièrement blessés.

Ainsi, des bourgeons sont tout à fait *brûlés* ; d'autres bourgeons de la même longueur, de la même force, à côté des premiers, sont restés intacts. [illegible]

A [illegible] Foy et aux environs les treilles exposées au nord ont été gelées, d'autres, abritées du nord, ont été préservées.

Les paysans des environs de Lyon, à l'ouest et au sud, estiment en tiers les dommages [illegible] l'empâtement des bourgeons gelés [illegible] mais peu ou pas de fruits. On dit cependant que sur les vignobles élevés où il y a eu beaucoup de vent, les dommages sont minimes. Ce fait, s'il était exact, nous présenterait une anomalie bien bizarre. En effet, nous venons de dire que sur le plateau de Venissieux, exposé à tous les vents, la vigne en cordons était aux deux tiers gelée.

Les pommes de terre margelés,—les autres fort heureusement ne sont pas encore sorties de terre,—les haricots hâtifs sont complétement brûlés. Les seigles n'ont pas de mal, leurs siliques sont déjà grosses. Les fleurs des pommiers et des fraisiers [illegible] avoir souffert.

CÔTE DU RHÔNE.—On mande de Saint-Péray (Ardèche) :

" Nous avons un vent du nord très violent et glacial, et depuis trois jours consécutifs il gèle toutes les nuits. Jusqu'à présent, il n'y a que quelques bourgeons de vignes gelés dans le domaine de Saint-Péray, mais les environs tant soit peu plus élevés ont été bien plus maltraités, ainsi noyers, mûriers et vignes, tout est complètement gelé, par conséquent perdu. "

LANGUEDOC.—Dans plusieurs localités, à Grisolles notamment, le thermomètre est descendu à 3 degrés au-dessous de zéro ; la glace a atteint deux centimètres d'épaisseur ; un glaçon exposé au midi et au soleil avait ce matin, à dix heures, plus d'un demi-centimètre d'épaisseur. Jugez de l'état dans lequel sont nos pauvres vignes. Les coteaux privilégiés de Grisolles n'ont pas trop souffert, mais au-dessus le mal est immense.

Les vignes basses sont brûlées : les bourgeons, naguère si vigoureux, sont brûlés, les feuilles se brisent avec les doigts, les tiges penchent languissamment, déjà affectées d'une teinte brune ; aux premières chaleurs elles seront toutes noires. Le vignoble de Fronton, que j'ai parcouru, avait déjà beaucoup de mal, la maladie d'aujourd'hui aura complété le désastre.

En dehors de la vigne d'autres récoltes ont eu beaucoup à souffrir.

C'est ainsi que dans le Midi les mûriers ont été si maltraités que plusieurs éleveurs ont dû jeter leurs vers à soie. Dans l'Est, d'autre part, les pommes de terre et les colzas sont à peu près entièrement perdus.

DORDOGNE.—A Marseille sur Belle, tout est brûlé, même les coteaux les plus élevés ; les noyers dans les vallées sont perdus ; les arbres fruitiers de toute espèce abîmés et les fourrages très endommagés. C'est une perte énorme, un vrai désastre pour le pays.

CHARENTE.—A Cognac, la lune rousse n'a pas failli à sa mauvaise réputation. Nos paysans s'abordent aujourd'hui dans notre marché avec un air de tristesse qui dénote de mauvaises nouvelles ; en effet, les nuits des 25 et 26 avril ont été fatales à tous nos vignobles champenois ; excepté les vignes de coteaux, toutes les autres ont été cruellement frappées par la gelée, et nous craignons fort que le vent arrête pas le fléau destructeur, car l'air est froid, les poêles se rallument et il nous semble que nous entrons en plein hiver.

D'autre part, on écrit de Matha :

" Nos vignes, nos arbres fruitiers sont gelés à plat, littéralement."

On lit dans la *Charente* d'Angoulême :

La température a repris, hier, un état à peu près normal. Dans l'après-midi et vers dix heures du soir les thermomètres marquaient environ huit degrés. On n'avait donc pas de craintes pour la nuit.

Les nouvelles que nous recevons nous montrent le mal causé par la gelée comme très sérieux, mais non pas aussi profond et aussi irrémédiable que la spéculation voudrait le faire croire. Il est à peu près constant chez nous, comme dans les pays limitrophes, que les vignes rouges ont infiniment moins souffert que les blanches, et cela tient à ce que les pousses de ces dernières étaient de beaucoup les plus développées et par conséquent les plus exposées à la gelée.

CHER.—La Sologne gelée complètement.

Dans l'Indre et Loire, Bléré, Mont Louis et Saint Martin le Beau, fortement attaqués.

Théséa, Noyers et d'autres communes du canton de Saint-Aignan, gelés.

SPECTACLES, &c.

Opérettes - Bouffes
AU
CAFE BISMARCK,
TOUS LES SOIRS.

AUJOURD'HUI DIMANCHE, 18 mai 1873, premiers débuts de la troupe Opérette Bouffe Parisienne, sous l'habile direction de Mlle TIRESA.—Le Caneris et la Perle d'Alsace, Musique d'Offenbach.

Dans le programme du jour : Ouverture à 7 heures et demie P. M. Entrée libre. 18 mai—

Le Grand Musée d'Anatomie,
Au No 60 de rue St-Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur les maladies nerveuses, etc. [illegible] Prix d'entrée 25 cents. [illegible] du Musée d'Anatomie, No 60 de la rue St-Charles, Nile Orléans.

JARDIN DE MAGNOLIA.

LA plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

OUVERT CHAQUE JOUR.

Le dimanche, grand concert gratis.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

4 mai—1m RICHARD HOMAN.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

OUVERT CHAQUE JOUR.
Dimanche, le 18 Mai 1873
Grand Concert gratis et Bal.

Restaurant et Barre pourvus de mets, de vins et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

18 mai— RICHARD HOMAN.

PENSION FRANÇAISE
A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, si avantageusement connu par l'élégante société, sera, à partir du 1er du mois de mai prochain, occupé sous le nom d'Hôtel Saucier. Le nouveau directeur ne se contentera pas seulement de continuer les anciennes traditions de l'établissement, mais mettra tous ses moyens en œuvre pour plaire à ses clients. Il leur offre l'hôtel restauré à neuf, bonne et abondante table, vins exquis, service irréprochable, un prix modéré, etc., etc.

13 avril—3m, D&J.

Eaux Minérales
A CINQ CENTS LE VERRE :

Vichy,	Seltz,
Kissengen,	Blue Lick,
Kissengen amer,	Bladen.

—EGALEMENT—
Importé en bouteilles :
Vichy, Frederickshall, Bitter Water, Seltz, Congress, &c., &c.
—Chez—
ALEIX & GAUDET,
Pharmaciens et Chimistes,
Rue Bourbon, coin Dumaine.
27 avril—1m—71 PP

AUGUSTE COUTURIE,
36........Rue de la Vieille-Levée........36

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs Heidsieck & Co,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1862, 1862, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Seurin. 1er août—1an

CAFÉ DE LA ROTONDE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et débitant toute concurrence. 10 déc—1an

GRAND DEPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
Chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée
LAURENT LACASSAGNE,
Agent

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
267...........Chartres Street...........267
Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'État de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Mangeaux ... [illegible]

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille-Levée et Bienville.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM R. KEPP. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARITES.

ROCHEREAU & CO.

Sole Agents for the sale of J. KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 19 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET
IMPORTATEURS,
Nos. 22 ET 24, RUE BIENVILLE.

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS : VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. CALVET & CO.—BORDEAUX : Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX : Grands Vins Rouges du Médoc et Château Yquem.

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
[illegible]

GENIÈVRE.

[illegible] — J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
[illegible] — VAN DEN BERG & CO.
[illegible] de PAUL EMILE THOMAS & R. REIS.
[illegible] Conserves, etc., etc.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce consulat, [illegible] ... pour leur opter de la nationalité française, et qu'en remplissant [illegible] ... mention exacte de leurs nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance, qui leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

LA MATERNELLE.
Au No 48 de la rue Carondelet.

BUREAUX DE LA "MATERNELLE",
Nlle-Orléans, 12 Avril 1873.

A Sa Grâce le Très Rév. N. J. Perché, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Cher Monsieur—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs de "La Maternelle", vous avez été élu, à l'unanimité, président honoraire de la société. J'ai le plaisir de vous l'annoncer et j'espère que vous accepterez la position. Je sais que la Société vous sympathise ; j'ai l'espoir que vous lui donnerez l'appui de votre influence, de votre conseil et de votre patronage.

Je suis avec respect et le plus grand respect, Votre obéissant serviteur,
J. H. MILLER, Président.

I. M. I. Nlle-Orléans, 14 avril 1873.

Au capitaine Miller, président de "La Maternelle",

Cher Monsieur—J'accepte volontiers le titre de président honoraire de votre institution, "La Maternelle", car je sais qu'une pareille institution, d'accord parfaitement avec l'esprit de religion et de charité et j'ai la conviction que sous votre direction habile et consciencieuse elle sera un bienfait pour la communauté entière.

Je suis, monsieur, votre sincère ami,
† N. J. PERCHÉ,
Archevêque de la Nlle-Orléans.

Société de dotation et de providence des enfants.
43.........RUE CARONDELET.........43

Cette Société a pour but de mettre en commun l'intérêt ... [illegible]

Président honoraire, Le Très Rév. N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.
J. H. MILLER, Président.
A. M. LUTTON, Secrétaire.
E. J. McMAIN, Trésorier.
—Directeurs—
J. H. Miller, J. Aldige, Warren Stone, P. S. Wiltz, Geo. R. Preston, E. P. Vance, Le Dr. T. E. VANCE, Surintendant général des agences.
On demande de bons collecteurs ... 27 av—1m

L'APPAREIL DE BABCOCK,
A INCENDIE.

ECHELLES avec l'Appareil à incendie et la Pompe de Babcock, fonctionnant d'elle-même.—L'usage des villes et des villages. Les pompiers des principales villes des Etats-Unis [illegible] ... Quarante-six compagnies [illegible]

A. M. GRANGER, Agent-Général,
Au No. 18 de la rue du Canal et dans le Bâtiment de l'Exposition.
24 fév—1an

INTERET SUR DEPOTS.
Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DEPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent par an pour SIX mois ou plus longtemps, et à raison de CINQ pour cent par an pour neuf mois deux mois ou plus longtemps.
Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mme LAVILLEBEUVRE et DERON
No 273, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1 septembre.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53,
Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
Nouvelle-Orléans.
14 mars—1an

Chandières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Chandieu.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le consigné a [illegible] GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. V. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 16, rue Union.
26 oct 1872—1an

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 26 Carondelet street, back office of State and City [illegible] discount
16 juin—1an

Restaurant Cosmopolitain,
12 et 14...RUE ROYALE...12 et 14
Entre les Rues Canal et Bienville.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera toujours [illegible]

Avis aux dames.

Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, rubans, crinolines, ... etc.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 5 mai, notre salon de réception rue Royale, No 11 ... [illegible]

E. BOURSIER & CO.

Faïence ! Porcelaine !
Verrerie et Articles de Ménage,
à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,
47...........RUE ROYALE...........47

AYANT, en ce moment, un stock important en Verrerie de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter le magasin avant d'acheter ailleurs. 9 Nov—1an

AVIS AUX EXPEDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Cairo.

Connaissement pour tous les points, aux bureaux du

Chemin de Fer Central de l'Illinois,
No. 26 de la rue Carondelet.
JAMES T. TUCKER,
Agent Général.

DIVERS.

Banque du Sud.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1873.—Une assemblée générale des Actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la banque, le 19 mai 1873, à midi.
Par ordre des Directeurs,
THOMAS LAYTON, Président.
27 avril—au 19mai

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—A dater du 1er mai, les passagers se rendant à Donaldsonville prendront le bateau au pied de la rue Calliope, tous les matins, à huit heures et quart, jusqu'à nouvel ordre, attendu que le train qui part du dépôt de la rue du Canal ne partira plus à dater du jour indiqué plus haut.
S. H. SCRANTON, Surintendant général.
2avril—

APPAREIL PERFECTIONNÉ
GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Bureau et salle d'essai au No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Poydras (ancienne Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

J. ROBERTS, Surintendant.
Boîte Box 94; au bureau de la Poste.

CONCERT - TOMBOLA
POUR
L'établissement d'une Bibliothèque

AJOURNEMENT DE QUATRE-VINGT-DIX JOURS.

Certitude d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiements en Plein de $10,000 de Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN nombre suffisant des ... billets du Troisième Grand Concert-Tombola ... [illegible] ... Bibliothèque Publique de Louisville, Ky.

— LISTE DES LOTS —

[illegible]

Total, 10,000 lots, tous payables comptant. $500,000

[illegible]

Bureaux de la banque des "Farmers and Drovers," Louisville, Ky., 7 avril 1873.

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, Louisville, Ky.

DOOLEY'S YEAST POWDER. SOLD BY GROCERS.

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat ... [illegible] IL SE CONSERVE ... [illegible]

Manufacturée par DOOLEY & BROTHERS, ... New Street, New-York.

A vendre par tous les grocers en gros, en général, à la Nlle-Orléans.
T. T. WHITE & CO.,
Agents généraux, 75 Gravier.

CAZADE & CROOKS,
No 36 Beaver Street,
NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., informent ... commandes ... pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO, pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans ...
WASHINGTON MONTON, ... en résidence.

E. H. REYNES & BRO,
[illegible]

CHANGE sur Paris et Londres ... [illegible]

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—MAI 1873.

[illegible]

Achard Jean Baptiste	[illegible]
Alliage Raymond et Jul.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Quillier Albert	[illegible]
Cadeau Alexandre	[illegible]
Dubert (les époux)	[illegible]
Gaté Jean Marie	[illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs. la succession de la Dame MARIE Z. F. DE CHEVIGNY.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 8,313.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai le MARDI, vingt-et-un (21) juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit : [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
20 mai—juin 16,21

JOHN B. VERGES, vs. la Dame JOSEPHINE HERMANT, épouse d'AUGUSTE MANNESSIER et JOSEPH BORDES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 3,757—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, ... je procéderai le LUNDI, deux de juin 1873, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une laiterie située à l'angle de l'Avenue Hagan et de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SCHMIDT & ZEIGLER vs WM. MACK.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,620—En vertu d'un writ de fieri facias ... je procéderai le SAMEDI, trente-et-un (31) mai 1873, à 4 heures et demie P. M., en mon entrepôt No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

[illegible] Le fonds d'une Grocerie et un lot de meubles et d'effets transportés de la maison située à l'angle des rues Tchoupitoulas et [illegible], suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. TUYES, G. W. NOTT, T. B. BLANCHARD vs les Commissaires Liquidateurs de l'ASSOCIATION DU THEATRE DE L'OPERA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 4,513.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, ... je procéderai le LUNDI, trente-un (31) mai 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Les Costumes, Partitions, Parties d'Orchestre, Accessoires, Décors, Armures et autres accessoires acquis par l'Association du Théâtre de l'Opéra ... [illegible]

Conditions—Cette créée étant la seconde et dernière ... [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—31

JOHN G. DONOVAN vs La Demoiselle NELLIE FARR.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,394.—En vertu d'un writ de fieri facias ... je procéderai le SAMEDI, trente et un (31) mai 1873, à 4 heures P. M., ... No 74 rue Ste-Anne, ... à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets transportés de la maison située rue St. Charles, entre celles Clio et Erato, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA DAME ELIZABETH BLACKWOOD, autorisée, vs. C. Mc D. GREPH.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,357—En vertu d'un writ de fieri facias ... je procéderai le SAMEDI, trente-un (31) mai 1873, à 4 heures P. M., en mon entrepôt No 74 rue Ste-Anne, ... à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE D'EPARGNES ALLEGHANY vs. H. K. HAZLETT.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible] ... je procéderai le SAMEDI, sept (7) juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le bateau à vapeur "Andrew Ashley," ensemble avec ses agrès, ... [illegible] se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi, ... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—4,6,7

WILLIAM P. GOLDTHWAITE vs JULES LAVERGNE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,484.—En vertu d'un writ de saisie et vente ... je procéderai le JEUDI, dix-huit (18) de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Bourgogne, du Quartier et Dauphine, ... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—27—1 juin

SCHMIDT & ZIEGLER vs. M. GOMBERT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,383.—En vertu d'un writ de fieri facias ... je procéderai le MARDI, vingt-sept (27) mai 1873, à 10 heures et demie A. M., à mon entrepôt, No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, ... à la vente publique et adjudication de—

Un lot de Grocerie, meubles, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 mai—27

BERNARD LACAZE vs LA DAME ELIZABETH NAGEL, épouse séparée de biens de CHARLES ANDRE BERANGO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,255.—En vertu d'un writ de saisie et vente ... je procéderai le MERCREDI, onze de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle des rues des Ursulines et Bourgogne, ... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—31

LAURANT CAMBAS vs. LOUISA BOURGEOIS, épouse de THOMAS TAQUINO et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,316.— ... [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—3,31—juin 3

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :
No 182 Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

[illegible]

C. STURTEVANT, Caissier. A. FAILLET, Agent Caissier.

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende ... [illegible] ... BLACKMAR ... PIANOS ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO. — Encanteurs.—Aux Nos 52 et 54 de la rue de la Douane— MARDI, 20 mai 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu—
300 lots marchandises sèches étrangères.
300 lots lingerie, articles de fantaisie, etc.
20 mai

PAR EUGENE TOURNE

Sucre. Sucre.

—Pour compte de qui il appartiendra—

PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI, 21 mai 1873, à 10½ heures A. M., au coin des rues Conti et Peters, il sera vendu—
30 barils sucre crushed du schooner Warren Sawyer.
Conditions—Comptant. 20mai

PAR PLACIDE J. SPEAR

Vente renvoyée.

Vente, par Catalogue, de 3000 Volumes formant la plus belle Bibliothèque qui ait jamais été offerte aux citoyens de la Nouvelle Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. ... et du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville—
Il sera vendu, MARDI, 20 du courant, à 5 heures et demie de l'après-midi
3000 Volumes, formant la plus belle bibliothèque qui ait jamais été offerte aux citoyens de la Nouvelle-Orléans.
Les Catalogues sont prêts ; on peut s'en procurer aux bureaux de l'encanteur.
Conditions—Comptant. 18 mai

PAR D. E. MORPHY.

Farine de maïs, Farine.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 20 mai 1873, à 11 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Gravier — pour le compte de qui il appartiendra—
40 barils de farine,
200 barils de farine de maïs,
Endommagés et en débarquement du steamer "John Kyle."
Conditions—Comptant. 20 mai

Vins et Liqueurs.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 20 mai 1873, à 10 heures et demie du matin, dans les magasins Nos 108 et 110 de la rue du Magasin, pour clore une consignation—
25 boîtes de vin de Madère, de Wolf,
20 boîtes de vin de Sherry, de Wolf,
20 boîtes de Bourbon whisky.
Conditions—Comptant. 20 mai

Vente de Magnifiques Meubles.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu MARDI, 20 mai 1873, à 10 heures du matin, au magasin No 30 de la rue du Camp, ... de la rue Natchez—
Un grand assortiment général de meubles envoyé au magasin de M. Herman Whitney, No ... de la rue Bienville.
Conditions—Comptant. 15 mai—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Jolie Maison à étage, No 182 de la rue des Remparts, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs, Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 24 mai 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Cette agréable maison en briques et à étage, avantageusement située, portant le No 182 de la rue des Remparts, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste-Anne et Tremé, dans un des plus beaux quartiers de résidences au Deuxième District. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt, ... [illegible]

L'acte de vente pardevant Alcée Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 mai

Jolie Maison en briques et à étage, en parfait état, convenant bien pour demeure ou pour club.—Vente sans réserve et à longs termes.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureaux, No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mai 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, sans réserve, pour clore une société—

La jolie maison en briques et à étage, ... [illegible] ... rues Canal et Douane, ... rues Bienville et Franklin. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, ... [illegible]

L'acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire public.

Une jolie Maison en bois, à étage, No. 262 de la rue Dauphine,

Et un Lot près de la rue Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Bureaux : No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mai 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

La jolie maison en bois, à étage, avantageusement située, No 262 de la rue Dauphine, ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque ... [illegible]

Acte de vente par devant M. T. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 mai—1,17 au 24 mai

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
Nlle-Orléans, Lne.
16 déc—1an

Chaux de l'Alabama.

JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend fraîche à très bas prix.
SAMUEL JAMISON,
seul Agent,
au No 60 de la rue Carondelet.
2 av—3m

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 68 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16 fév—3m

SAISON DE PÊCHE
1873.

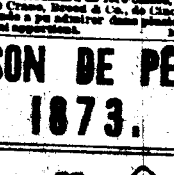

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

LE soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, sans contredit, le plus complet et le mieux assorti qui ait jamais été importé en cette ville et dont voici une courte énumération :

SEINES Coton et chanvre Mailles assorties de toutes grandeurs.
TREMAILLES do do do
EPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.
LIGNES soie, Fil et Coton.
CARRELETS montés ou demi.
CARRELETS simples.
HAMEÇONS anglais, 1ère qualité, etc. etc. etc.

Il invite les marchands de la ville et ceux de la campagne à venir examiner son assortiment si varié, afin de pouvoir en apprécier le prix et la qualité, avant d'acheter ailleurs.

A. THÉZÉ.

—A l'Enseigne du—
" Vieux Pêcheur, "
120.......Passage de la Bourse.......120
Entre St-Louis et Conti.

AGENT SPECIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de ... [illegible]

ASSOCIATION DU PEUPLE
POUR RÉSISTER
Aux Taxes inconstitutionnelles.

Bureau, No 36, rue du Camp.

Les membres de cette Association sont requis ... [illegible] ... à JULIEN MICHEL, avocat, No 36, rue St-Charles ... [illegible]

Par ordre du Bureau des Directeurs,
E. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
200 lots Linge de clientèle.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — ALEX. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No. 30 de la rue de Chartres.—MARDI, 20 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—
450 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment régulier pour hommes, femmes et enfants. Le tout venant d'être reçu directement des manufactures.
[illegible]
Conditions à la vente. 20 mai—

PAR S. GUINAULT.

Propriété, rue Roman, No 278.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mai 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre, mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Roman, sur 103 pieds de profondeur, entre les rues Barracks et Columbus. Ensemble, une maison de quatre chambres ; ... [illegible]

Voir le plan à la Bourse.

CONDITIONS.—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêts, de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1873 et le dédouanement, avec clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat), et la propriété tenue assurée. Le tout en sus du prix d'adjudication. 20 mai

PAR G. DE FERIET & CO.

Terrains de prix pour bâtir, dans le Troisième District de cette ville.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE, Encanteur—Bureaux, No. 36, rue Royale— JEUDI, 22 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St.-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Trois certains Terrains qui se touchent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Pauline, Villeré, Re... et Independance. Les dits terrains sont désignés par les Nos 5, 6 et 7 de l'îlet No 20, ils ont chacun 31 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 121 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave de Armas, notaire public.
7 mai—22

Vente péremptoire et sans limite, pour cause de changement d'affaires. Vente positive et sans réserve de meubles en acajou et en noyer.

PAR G. DE FERIET & CO., JOHN G. MONROSE, encanteur—Bureaux, No 36 de la rue Royale.—MARDI, 20 mai 1873, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No ... de la rue Conde, entre celles St. Ferdinand et Port.

Un assortiment riche et varié de meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher, ... [illegible]

Conditions—Comptant. 15 mai

Maison et lot rue Dumaine, entre les rues Prieur et Roman.

PAR G. DE FERIET & CO—JNO. G. MONROSE, encanteur—Bureau, No 36 de la rue Royale.— JEUDI, 22 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue St-Louis, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous :

Un certain lot de terre, situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Prieur et Roman, ... [illegible]

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, avec huit pour cent intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, pour billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale : les bâtiments devront être assurés pour le montant du crédit, ... [illegible]

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

La résidence bien connue, de Boulanger.

Grande et agréable résidence de famille et terrains de prix pour bâtir à la Baie St-Louis.

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Monrose, encanteur.—Bureau, salle de vente, No. 36 rue Royale—JEUDI, 22 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère—

Trois certains morceaux de terre situés dans la ville de Shieldsboro (Baie St-Louis) désignés par les lettres A, B et C, faisant face à la baie St.-Louis et ayant les dimensions suivantes : [illegible]

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à ... [illegible]

Les actes de vente pardevant C. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de Mme Irène Lamoureux, Veuve de Célestin Morel de Guiramand.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 35,338.

PAR G. DE FERIET & Co, JNO. G. MONROSE, Encanteur—Bureaux, No 36 de la rue Royale.—SAMEDI, 31 mai 1873, à midi, à la Bourse St.-Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, ... [illegible]

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Marais, Conti et Villeré. ... [illegible]

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, ... [illegible]

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29—3, 10, 17, 24, 31 mai

Seize Terrains dans le Troisième District dans l'îlet compris entre les rues Miro, Tonti, Dabadie et Onzaga.

Joseph O. Théard contre G. Amédée Borguet et autres, pour un partage.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 35,914.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—Bureau, No 5 de la rue Carondelet.—Il sera vendu à l'encan, le SAMEDI, 24 mai 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre et conformément à un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, le 17 avril 1873, dans l'affaire Joseph O. Théard contre G. Amédée Borguet, ... [illegible]

SEIZE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Miro, Tonti, Dabadie et Onzaga.

Les terrains Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'îlet ont chacun 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Tonti, ... [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque ... [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Pitot, jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 10 17 24

On a des bien vieillards ... [illegible] ... SELTZER APERIENT ... [illegible]